

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

AU TRANSPORT OU AU REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORTS EXPOSÉS PAR LES ELEVES HANDICAPÉS (Article R 3111-24 Entrée en vigueur 2017-01-01)

Au titre de l'Année scolaire :2019 - 2020

1

Joindre obligatoirement une photocopie de la Notification de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) avec un avis favorable pour le transport scolaire.
(Uniquement pour la première demande)

(Cocher la case correspondante). Veuillez dûment remplir et signer le formulaire

Code Elève	N° Etab.	Circuit	ELEVE CONCERNE	REPRESENTANT LEGAL			AUTRE		
				Père	Mère	GUT	ASFAM	Tuteur	A préciser
			Nom	<input type="checkbox"/>					
			Prénoms						
			Date de Naissance						
			Adresse - Préciser : - Lieu - Résidence - Appartement - Etage - Entrée						
			Code Postal						
			Ville						
			Tel 1						
			Tel 2						
			<input type="checkbox"/> Communication uniquement par SMS						
			Courriel (Mention obligatoire)						

MODE DE PRISE EN CHARGE

Sans Fauteuil Fauteuil électrique Scooter électrique Fauteuil pliable Poussette pliable Déambulateur
Autonome dans ses déplacements : Oui Non Béquille(s)

J'organise le transport de mon enfant et choisis une des options suivantes (1* ou 2*)

Type de véhicule

1 * - L'indemnisation des frais de transport (Véhicule personnel ou d'un tiers)
Joindre un RIB au Nom du Représentant Légal et une copie de la carte grise du véhicule

Véhicule classique
 Véhicule aménagé

2 * - Le remboursement des titres de transports en commun (abonnements scolaires, réseaux urbains et non urbains)
Joindre un RIB au Nom du Représentant Légal

Je souhaite l'organisation du transport par le Conseil Départemental

Représentant légal : je soussigné(e) _____ déclare avoir pris connaissance du règlement départemental et en accepte les conditions. A _____ Le _____	Signature (Obligatoire)
--	--------------------------------

CADRE RESERVE A L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE (A COMPLETER)

ANNEE SCOLAIRE 2019 - 2020

Nom de l'établissement :				Horaires d'accueil des élèves (Ouverture et fermeture du portail)		
Etablissement de référence de l'élève (mention obligatoire) : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>				Lundi		
Adresse :				Mardi		
Code Postal : _____ Ville : _____ Tél : _____				Mercredi		
Courriel (@) : _____ Fax : _____				Jeudi		
Dispositif ULIS _____ Niveau de Classe _____				Vendredi		
TFC <input type="checkbox"/> TFA <input type="checkbox"/> TFV <input type="checkbox"/> TFM <input type="checkbox"/> TED <input type="checkbox"/> TSLA <input type="checkbox"/> _____				Samedi		
Régime : <input type="checkbox"/> Externe <input type="checkbox"/> Demi Pensionnaire <input type="checkbox"/> Interne				Horaire de prise en Charge retour après le déjeuner		_____ H _____

Emploi du temps de l'élève : Horaires de début et de fin des cours

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	à	à	à	à	à	à
Ap.midi	à	à	à	à	à	

Cadre réservé à l'administration		ANNEE SCOLAIRE	
Nom de l'établissement	Classe de référence :	Dispositif :	
Enseignant référent	Date de fin de notification CDAPH :		

INFORMATIONS RELATIVES AUX CONDITIONS DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORTS EXPOSES PAR LES ELEVES HANDICAPES

Qui est concerné ?

Tout élève ou étudiant scolarisé de la maternelle à l'université, qui se trouve dans l'impossibilité d'emprunter les réseaux de transports publics de personnes en raison de la gravité de leur handicap, médicalement établie, excepté s'il est inscrit dans une démarche d'autonomie. L'inscription n'est validée qu'après réception du formulaire d'inscription.

Où retirer le formulaire selon le cas ?

Au Service des Transports du Département ou par téléchargement sur le site departement974.fr

Où déposer le dossier ?

Au Service des transports (voir coordonnées ci-dessous).

Pièces du dossier à remettre selon le cas ?

- Pour une 1ère demande : Le formulaire d'inscription dûment complété + Notification de la décision concernant la demande de prise en charge des frais de transport scolaire délivrée par la MDPH ;
- Pour signaler un changement de situation en cours d'année (adresse, établissement...) : Le formulaire d'inscription dûment complété ;
- Pour un renouvellement dont la notification est en cours de validité : Formulaire de renouvellement dûment complété
- **Renouvellement dont la notification est en fin de validité: Le formulaire d'inscription dûment complété + Notification d'une décision concernant la demande de "prise en charge des frais de transport scolaire"**

Quels sont les modes de remboursement ?

Article 4-1- du Règlement départemental : l'indemnisation	Le représentant légal ou le jeune majeur bénéficie d'une indemnité journalière dans les conditions fixées par le règlement départemental.
Article 4-2 du Règlement départemental : l'organisation d'un transport	Un transport est mis en place pour l'élève gratuitement entre son domicile et l'établissement scolaire.
Article 4-3 du Règlement départemental : le remboursement partiel ou total des frais de transport publics	Les élèves et l'accompagnateur à hauteur de 50% qui prennent les transports publics pour se rendre vers leur établissement scolaire bénéficient du remboursement de ces frais. Les titres de transport achetés à l'unité ne sont pas remboursables.
Article 4-4 du Règlement départemental : le remboursement des abonnements de transport scolaire	Les élèves qui prennent les transports scolaires pour se rendre vers leur établissement bénéficient du remboursement de ces abonnements.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez vous adresser au :

**CONSEIL DEPARTEMENTAL – Direction des Routes et Transports
Service des Transports**

POUR LE SECTEUR NORD
(Saint-Denis - Sainte Marie - Sainte Suzanne)

POUR LES SECTEURS OUEST, SUD ET EST
(De la Possession à Saint-Pierre, de Petite Ile à Saint-André et Plaine Des Palmistes)

ANTENNE NORD
6, allée Maureau - Le Chaudron
97490 Sainte-Clotilde

ANTENNE SUD
Boulevard Bank - 13 rue Bory St Vincent
Résidence Guétali -Lot.50, BP 343
97448 SAINT-PIERRE CEDEX

Tél . : 0262 90 04 44 - Télécopie : 0262 41 19 38

Tél . : 0262 96 43 41 - Télécopie : 0262 96 44 53

email : ddv-transports@cg974.fr

Conformément aux dispositions de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification sur les données qui vous concernent. Ces données pourront être utilisées par Le Département dans le cadre de ses missions en tant qu'Autorité Organisatrice de Transport et des ses relations avec les partenaires institutionnels (Education Nationale – MDPH) et les entreprises privées (transporteurs). Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au Service des Transports